

Date de dépôt : 9 juin 2009

Réponse du Conseil d'Etat

**à l'interpellation urgente écrite de Mme Anne Emery-Torracinta :
Habitat transfrontalier : quelle est l'implication du canton de
Genève ?**

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 24 avril 2009, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

Si la question de la pénurie de logements est particulièrement aiguë dans notre canton, notamment pour les ménages aux revenus faibles ou moyens, on sait que toute réflexion à ce propos doit s'inscrire dans une perspective régionale. En effet, la concentration d'emplois et le manque de logements à Genève ont des conséquences par ricochet sur l'ensemble de la région (explosion de la mobilité, nuisances environnementales, hausse des prix fonciers, etc.).

C'est pourquoi, dans le cadre du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois, plusieurs objectifs ont été déterminés au sujet du logement;

- développer et mettre en œuvre un outil de planification de l'habitat transfrontalier (Plan directeur de l'habitat transfrontalier et schéma d'agglomération);*
- construire des logements équitablement répartis au sein de l'agglomération, accessibles pour tous;*
- accueillir 200'000 habitants supplémentaires à l'horizon 2030, dont 50% dans le canton de Genève et 50% dans les couronnes française et suisse;*
- promouvoir la qualité dans le logement (qualité urbaine, architecturale, énergétique).*

A cet effet, un groupe de pilotage a été constitué, le groupe de travail « logement » du projet d'agglomération.

De surcroît, en décembre 2007, a été adoptée la Charte du Plan directeur de l'habitat transfrontalier (PDHT), signée pour le canton de Genève par M. Mark Muller, conseiller d'État en charge du DCTI. Premier pas d'une politique concertée de l'habitat à l'échelon de l'agglomération franco-valdo-genevoise, ce document est le reflet de la volonté de tous les partenaires de travailler ensemble. Ainsi, les douze territoires de l'agglomération s'engagent à adapter leurs politiques du logement aux objectifs de réduction de la pénurie et de rééquilibrage de l'agglomération transfrontalière.

Le 8 avril dernier, une première réunion de travail du groupe de pilotage « logement » a eu lieu. Elle a donné lieu à une lettre des élus français au président du Conseil d'État genevois. Dans ce courrier, on peut notamment lire :

« (...) En premier lieu, nous avons fortement regretté l'absence de Monsieur le Conseiller d'État en charge des questions de logements à l'échelle transfrontalière. Ce dernier nous avait, en effet, clairement indiqué qu'il se refusait, dorénavant, à participer à ces séances, estimant que les réunions de la commission logement et environnement du CRFG suffisent à faire le point sur le sujet.

Or, nous déplorerions vraiment de ne pouvoir compter à l'avenir sur la présence d'élus suisses au sein de ce groupe de pilotage politique. (...). Nous considérons l'absence de la partie suisse comme un déni de tout le travail effectué jusqu'à présent pour faire évoluer notre démarche conjointe transfrontalière sur des sujets aussi sensibles que le logement, les transports, l'aménagement du territoire...

(...). Nous sollicitons votre compréhension pour nous accompagner dans ce sens et espérons que nous pourrions à l'avenir compter sur la présence des élus genevois et vaudois et de leurs techniciens. (...) »

Ma question est la suivante : quelle implication le Conseil d'Etat entend-il avoir dans le suivi de la question de l'habitat transfrontalier dans le cadre du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois ? Je remercie le gouvernement de sa réponse.

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

Dans le cadre de sa réponse du 29 avril 2009 au courrier adressé par certains élus français au Président du Conseil d'Etat - courrier auquel se réfère la présente interpellation urgente - notre Conseil a eu l'occasion de réitérer son engagement marqué pour les différentes thématiques liées au développement de l'espace transfrontalier, dont notamment celles relatives à

l'organisation du territoire, à la coordination des services à la population, à l'économie, à l'agriculture, mais également au logement.

S'agissant de cette dernière thématique, le Conseil d'Etat a rappelé les engagements pris dans le cadre du Plan Directeur de l'Habitat Transfrontalier signé le 5 décembre 2007 par les différents territoires partenaires et sa ferme volonté à combattre la crise du logement que connaît notre région en construisant un nombre important de logements à Genève, réaffirmant ainsi clairement son implication dans la question de l'habitat transfrontalier.

En ce qui concerne la nécessité d'une présence d'élus suisses au sein du groupe de travail "logement" de la commission "Logement et environnement" du Comité régional franco-genevois (CRFG), notre Conseil a toutefois confirmé que la présence des conseillers d'Etat dans ce type de séances ne s'imposait pas, le pilotage politique étant effectué au niveau des commissions du CRFG. A cet égard, il a par ailleurs été relevé que Monsieur Mark Muller, conseiller d'Etat en charge des questions de logement, avait clairement précisé, à l'occasion de la Commission logement et environnement du CRFG du 22 mai 2008, qu'il ne participerait plus aux séances du groupe de travail "logement" du CRFG, qu'il co-préside, mais resterait, néanmoins, à disposition pour toute interpellation nécessitant une prise de position politique rapide et efficiente, mode de fonctionnement qui avait été dûment entériné par la Commission logement et environnement lors de la même séance.

Par ailleurs, plusieurs études sont conduites dans le cadre du projet d'agglomération dans la perspective de sa mise en œuvre. Ainsi, celles des périmètres d'aménagement coordonné d'agglomération (PACA) précisent les secteurs de développement urbain qui pourront accueillir les futurs logements, selon la répartition convenue entre les différents territoires. Les périmètres genevois seront validés dans le cadre de la révision du plan directeur cantonal, actuellement en cours. D'autres études visent en outre à définir les processus les plus efficaces pour réaliser ces futurs logements sur le territoire de l'agglomération. Ces différentes démarches sont suivies par les trois conseillers d'Etat, MM. Robert Cramer, Mark Muller et Pierre-François Unger, qui représentent le canton au sein du comité de pilotage du projet d'agglomération.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le chancelier :
Robert HENSLER

Le président :
David HILER